



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

Mairie de Mortefontaine  
18 rue Corot  
60128 Mortefontaine  
03 44 54 77 86 / 06 07 88 14 25

Nombre de membres	15
Afférents au CM	10
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	10
Date de convocation du conseil municipal	17 mai 2021
Secrétaire de séance	François Pinson

	Membres présents	Membres absents	Pouvoir
Jacques Fabre	X		
Michel Guetienne	X		
Sandra Mazzoni		X	
François Pinson	X		
Frédéric Caron	X		
Chantal Malaquin	X		
Anne Philippo		X	
Barbara Dufossé	X		
Patrice Duval	X		
Laurent Huet		X	
Evelyne Laffargues Moreno		X	
Gilles Marché		X	
Raymonde Lenfant	X		
Philippe Richard	X		
Marie Odile van Oudheusden	X		

L'an deux mil vingt un, le 19 mai, à dix heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire, à huis-clos, sous la présidence de Monsieur Jacques Fabre, Maire.

### Délibération n° 43-2021

Objet : Demande de subvention à la DETR pour l'achat des barrières pour les chemins communaux.

Après avoir eu l'accord du Conseil Municipal pour faire une demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Oise, Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention à la DETR.

Le montant des achats et installation ayant été estimé à 24 115 euros HT, les élus souhaitent obtenir l'aide maximale de la DETR.

Le plan de financement en conséquence est le suivant :

- Aide du Département 33 % : 7 957 €
- Aide de la DETR 45% : 10 851€
- Fonds libre de la commune 22% : 5 307 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la démarche de demande de subvention,
- Adopte le plan de financement
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération n° 44-2021**

Objet : Demande de subvention à la DETR pour la mise en norme du système électrique du bâtiment périscolaire.

Pour rappel, Monsieur le Maire annonce au conseil que le système électrique a été déclaré non conforme depuis de très nombreuses années par l'organisme de contrôle SOCOTEC.

Après avoir eu l'accord du Conseil Municipal pour faire une demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Oise, Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention à la DETR.

Le montant des travaux de mise en sécurité électrique en se basant sur le rapport de la SOCOTEC ayant été estimé à 8 140 euros HT, les élus souhaitent obtenir l'aide maximale de la DETR.

Le plan de financement en conséquence est le suivant :

- Aide du Département 33 % : 2 686 €
- Aide de la DETR 45% : 3 663 €
- Fonds libre de la commune 22% : 1 791 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la démarche de demande de subvention,
- Adopte le plan de financement
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération n° 45-2021**

Objet : Demande de subvention à la DSIL pour le remplacement de la baie vitrée du bâtiment périscolaire.

La baie vitrée du bâtiment périscolaire est un simple vitrage et est une véritable passoire thermique. Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention à la DSIL pour la rénovation énergétique.

Le montant des travaux pour la fourniture et la pose de menuiseries en double vitrage ayant été estimé à 21 760 euros HT, les élus souhaitent obtenir l'aide maximale de la DSIL.

Le plan de financement en conséquence est le suivant :

- Aide de la DSIL 80% : 17 408 €
- Fonds libre de la commune 20% : 4 352 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la démarche de demande de subvention,
- Adopte le plan de financement
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération n° 46-2021**

Objet : Demande de subvention à la DSIL pour la mise aux normes du système de chauffage du bâtiment périscolaire.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention à la DSIL pour la rénovation énergétique de la chaudière.

Le montant des travaux pour le remplacement de la chaudière au sol au fioul par une chaudière murale gaz à condensation THPE type EcoTECH ayant été estimé à 27 518 euros HT, les élus souhaitent obtenir l'aide maximale de la DSIL.

Le plan de financement en conséquence est le suivant :

- Aide de la DSIL 80% : 22 014 €
- Fonds libre de la commune 20% : 5 504 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la démarche de demande de subvention,
- Adopte le plan de financement
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération

### **Délibération n° 47-2021**

Objet : Demande de subvention au CD60 pour l'outillage électrique.

Après avoir exposé au Conseil Municipal les avantages économiques et écologiques pour le passage à un outillage électrique, Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Oise.

Le montant des investissements ayant été estimés à 50 459 euros HT, les élus souhaitent obtenir l'aide maximale du Département.

Le plan de financement en conséquence est le suivant :

- Aide du Département 33% : 16 651 €
- Aide de la DETR 45% : 22 706 €
- Fonds libre de la commune 22% : 11 102 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la démarche de demande de subvention,
- Adopte le plan de financement
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération n° 48-2021**

Objet : Demande de subvention à la DETR pour l'outillage électrique.

Après avoir exposé au Conseil Municipal les avantages économiques et écologiques pour le passage à un outillage électrique, Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention auprès de la DETR.

Le montant des investissements ayant été estimés à 50 459 euros HT, les élus souhaitent obtenir l'aide maximale du Département.

Le plan de financement en conséquence est le suivant :

- Aide du Département 33% : 16 651 €
- Aide de la DETR 45% : 22 706 €
- Fonds libre de la commune 22% : 11 102 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la démarche de demande de subvention,
- Adopte le plan de financement
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **Délibération n° 49-2021**

Objet : Vote des taxes locales 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité de ses membres présents décide des taux d'imposition locale : taxe foncière bâti à 31,16 %, foncière non bâti 39,47% et CFE à 14,87%.

Fait et délibéré le jour, mois et année susdits

Pour extrait certifié conforme,

